



QUESTION ECRITE de Hervé Saulignac

24 septembre 2021

Menaces sur la filière de production de lavande et de lavandin

M. Hervé Saulignac attire l'attention de M. le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation sur le projet de nouvelle classification des huiles essentielles de lavande et de lavandin, dans le cadre du « Pacte vert pour l'Europe », qui prévoit des modifications dans le règlement REACH encadrant l'utilisation des produits chimiques. Celui-ci réviserait la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances chimiques, afin de réduire les risques liés à leur production et à leur utilisation. Les substances aromatiques telles que les huiles essentielles de lavande pourraient, à terme, être classées comme produits dangereux.

Alors que la France est le deuxième producteur d'huile essentielle de lavande et le premier producteur d'huile essentielle de lavandin, cette menace suscite de nombreuses inquiétudes pour nos agriculteurs et agricultrices. Qui plus est, la production de lavande et de lavandin est en plein développement. A titre d'exemple, dans mon département, l'Ardèche, les surfaces de culture de lavande et de lavandin, entre 2014 et 2018, ont augmenté de 24%. Cette filière représente plus de 9 000 emplois directs en France, qui perpétuent un savoir relevant pleinement de notre patrimoine.

La filière a su travailler en étroite collaboration avec la Commission européenne ces dernières années afin d'élaborer des procédures de contrôle et de traçabilité sûres et exigeantes. Ce projet de nouvelle classification, à l'inverse, ébranlerait ce long travail, mettrait en difficulté de nombreux producteurs, et, par ailleurs, pourrait détourner les fabricants de cosmétiques de l'usage de ces produits, pour y préférer l'utilisation de produits de synthèse. Cette perspective apparaît ainsi totalement à contre-courant des demandes des consommateurs qui souhaitent valoriser une expertise ancienne, qualitative, et une naturalité des produits.

Ainsi, il lui demande ce que le Gouvernement entend faire pour s'opposer à cette nouvelle classification et soutenir la filière française de production des huiles essentielles.